



Arrêté portant nomination des personnes qualifiées – conciliateurs de la MDPH

La Présidente de la Commission Exécutive de la MDPH

Vu la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu les articles L146-10 et R146-32 et suivants du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la Convention Constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Maison Départementale des Personnes Handicapées du Finistère » du 15 décembre 2005 et son approbation par arrêté en date du 16 décembre 2005 ;

Vu la délibération de la Commission Exécutive des Hautes-Pyrénées, du 03 juillet 2024

ARRÊTE

Article 1^{er} – Sont nommées la personne suivante, au titre des personnes qualifiées pour la mise en œuvre des conciliations de la MDPH des Hautes-Pyrénées :

- Madame Diane-Alexandra LOUPY
- Madame Alice LÖRENZI
- Madame Marion DEUMIÉ

Article 2 – Les dispositions de cet arrêté de nomination, prennent effet à compter du 04 juillet 2024.

Pour M. PÉLIEU empêché,
La Présidente de séance,

Joëlle ABADIE